

1.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20240327-323482-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 5 avril 2024

Publié le 5 avril 2024

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 26 MARS 2024
SEANCE DU 27 MARS 2024**

Suite à la convocation en date du 13 mars 2024

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Pierre-Michel BERNARD donne pouvoir à Françoise MARTIN, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Olivier CAREMELLE donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Christine DECODTS donne pouvoir à Barbara BAILLEUL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Nicolas LEBLANC, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Maryline LUCAS, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Jacques HOUSSIN donne pouvoir à Marie-Laurence FAUCHILLE, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Max-André PICK.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Benjamin CAILLIERET, Régis CAUCHE.

Absent(e)(s) : Bernard BAUDOUX, Josyane BRIDOUX, Julien GOKEL, Patrick VALOIS.

OBJET : Délibération de principe en vue du lancement de la procédure de cession du Palais de Justice de Lille.

Vu le rapport DI/2024/117

Vu l'avis en date du 18 mars 2024 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

DECIDE à l'unanimité:

- d'autoriser le lancement d'une procédure d'appel à cession avec charges du Palais de Justice de Lille situé 13 avenue du Peuple Belge ;
 - d'autoriser la mise en œuvre de mesures de publicité et de communication relatives à la cession du Palais de Justice, la réalisation de diagnostics techniques préalables et le recours à un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement du Département du Nord dans le cadre de la procédure de cession.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 11 h 59.

52 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 16 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames BAILLEUL (porteuse du pouvoir de Madame DECODTS), LABADENS, SANCHEZ et SANDRA (porteuse du pouvoir de Monsieur DIEUSAERT), ainsi que par Monsieur DELANNOY (porteur du pouvoir de Monsieur Olivier CAREMELLE).

Monsieur BELLEVAL a indiqué ne pas prendre part au vote. Il portait le pouvoir de Monsieur DEGALLAIX.

Vote intervenu à 12 h 11.

Au moment du vote, 56 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 18

Absents sans procuration : 7

N'a pas pris part au vote : 1 (Monsieur BELLEVAL)

Ont pris part au vote : 74 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 74

Majorité des suffrages exprimés : 38

Pour : 74 (Groupe Union Pour le Nord ; Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain : pour l'Humain d'Abord ! ; Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s ; Mesdames BAILLEUL, DECODTS et DEROEUX, ainsi que Monsieur RENAUD, non-inscrits)

Contre : 0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Eric LECAT

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 26 mars 2024

OBJET : Délibération de principe en vue du lancement de la procédure de cession du Palais de Justice de Lille.

Le Département est propriétaire du site du Palais de Justice de Lille situé 13 avenue du Peuple Belge à Lille. Cet immeuble a été mis à disposition du Ministère de la Justice dès sa livraison en 1968.

En 2019, le Département a été informé par le Ministère de la Justice de la décision de relocalisation du Palais de Justice au sein d'un site neuf, actuellement en construction. La livraison prévisionnelle du nouveau bâtiment étant fixée au début d'année 2025, il convient de préparer le devenir de l'actuel Palais de Justice.

Localisé en plein cœur du Site Patrimonial Remarquable du Vieux Lille, il s'insère dans un quartier en pleine transformation. La mutation urbaine de l'avenue du Peuple Belge est un enjeu majeur pour le secteur. Dès lors, le potentiel de développement d'un projet immobilier mixte est à l'articulation de cette restructuration urbaine portée par la Ville de Lille et la Métropole Européenne de Lille. Ce bâtiment présente le potentiel de développement le plus important de cet environnement avec pas moins de 20 000 m² de surface de plancher et disposant de 3 niveaux d'infrastructure (environ 12 000 m²).

Le Département du Nord ambitionne de céder cet ensemble immobilier, qui sera ainsi libéré de son activité, via un appel à cession avec charges. La procédure projetée offre à la fois transparence de procédure et équité de traitement des candidats. Elle permet de consulter des groupements d'opérateurs et de connaître le montant d'acquisition mais aussi de connaître leurs projets et programmations pour la reconversion du site.

Il est envisagé une consultation en trois phases :

- premier tour : appel à candidatures sous forme de remise de dossiers présentant l'acquéreur ou le groupement acquéreur. Après analyse, le Département retiendra une ou plusieurs équipes qui seront invitées à remettre une offre d'acquisition ;
- second tour : remise d'une offre écrite et d'un programme comprenant une étude de faisabilité complète avec répartition programmatique, principe volumétrique et de transformation des façades ainsi qu'un engagement financier avec plan de financement et planning d'opération ;
- phase de négociation : différents candidats retenus pourraient ensuite être conviés à une phase de négociation. Cette négociation pourra porter sur tout élément de la proposition, jugé pertinent.

La Ville de Lille sera associée à l'ensemble de la procédure.

Cette consultation pourra être ajustée afin d'optimiser la cession et d'en assurer la sécurité juridique, avec l'accompagnement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage.

L'objectif est d'aboutir à une offre définitive qui permettra une cession avant fin 2025.

Je propose au Conseil départemental :

- d'autoriser le lancement d'une procédure d'appel à cession avec charges du Palais de Justice de Lille situé 13 avenue du Peuple Belge ;
- d'autoriser la mise en œuvre de mesures de publicité et de communication relatives à la cession du Palais de Justice, la réalisation de diagnostics techniques préalables et le recours à un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement du Département du Nord dans le cadre de la procédure de cession.

Christian POIRET
Président du Département du Nord